

**COMMISSION DES CHAMPS DE
BATAILLE NATIONAUX**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2011

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'année financière s'étant terminé le 31 mars 2011 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission concordent avec ces états financiers.


Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF).

Une évaluation pour l'année financière s'étant terminé le 31 mars 2011 a été réalisée.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier et à évaluer l'efficacité des contrôles clés et à y apporter les ajustements nécessaires.

Le Bureau du vérificateur général, vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la fidélité des états financiers de la Commission sans donner d'opinion du vérificateur au sujet de l'examen annuel de l'efficacité des systèmes de contrôle interne du ministère en matière de rapports financiers.


par André Beaudet, Le secrétaire


Jacques Mathieu, Le président suppléant

Québec, Canada
Le 22 juillet 2011



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des champs de bataille nationaux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et l'état des résultats, l'état de l'avoir du Canada et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des champs de bataille nationaux au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

René Béliveau, CA auditeur
directeur principal

Le 22 juillet 2011
Montréal, Canada


COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

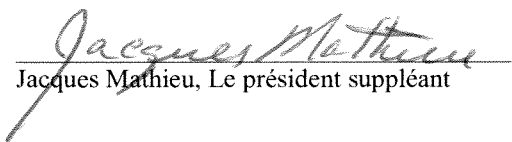
État de la situation financière
au 31 mars

	2011	2010
ACTIFS		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	906 763 \$	617 475 \$
Débiteurs (note 4)	16 705	13 547
Total des actifs financiers	923 468	631 022
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 5)	13 680 990	13 993 692
Frais reportés	88 680	101 168
Total des actifs non financiers	13 769 670	14 094 860
	14 693 138 \$	14 725 882 \$
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	747 418 \$	470 933 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	80 867	70 112
Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	161 478	159 002
Avantages sociaux futurs (note 8)	546 198	491 604
	1 535 962 \$	1 191 651 \$
Avoir du Canada	13 157 177	13 534 231
	14 693 138 \$	14 725 882 \$

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


pour: André Beudet, Le secrétaire


Jacques Mathieu, Le président suppléant

Québec, Canada
Le 22 juillet 2011

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2011	2010
Charges (note 7)		
Conservation et mise en valeur	2 321 114 \$	2 170 457 \$
Éducation et services publics	1 085 416	1 004 876
Services internes	7 265 002	7 091 961
Total des charges	10 671 532	10 267 294
Revenus		
Stationnements	1 255 944	1 025 557
Activités pédagogiques et accueil	409 949	411 238
Loyers	180 525	186 799
Autres revenus	485 066	229 655
Total des revenus	2 331 484	1 853 249
Coût de fonctionnement	8 340 048 \$	8 414 045 \$
(Excédent des revenus sur les dépenses de fiducie) Excédent des dépenses de fiducie sur les revenus (note 6)	(10 938)	14 616
Coût de fonctionnement net	8 329 110 \$	8 428 661 \$

État de l'avoir du Canada

pour l'exercice terminé le 31 mars

Avoir du Canada, début de l'exercice	13 534 231 \$	14 016 363 \$
Coût de fonctionnement net	(8 329 110)	(8 428 661)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	7 357 077	7 807 512
Variation des montants à recevoir du Trésor	289 288	(125 760)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	305 691	264 777
Avoir du Canada, fin de l'exercice	13 157 177 \$	13 534 231 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2011	2010
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	8 329 110 \$	8 428 661 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Amortissement d'immobilisations corporelles	(884 420)	(886 576)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(305 691)	(264 777)
Amortissement des frais reportés	(12 488)	(12 488)
Variations de l'état de la situation financière:		
Variation nette des postes hors caisse du fonds de roulement	(289 288)	125 760
Variation des obligations à titre d'indemnités de départ, vacances et congés compensatoires	(51 864)	(2 973)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	6 785 359	7 387 607
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	571 718	419 905
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	571 718	419 905
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	7 357 077 \$	7 807 512 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives, naturelles et scientifiques du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les Plaines d'Abraham, site de bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;
Le Parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;
La Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;
La maison de la découverte des Plaines d'Abraham sise sur l'avenue Wilfrid-Laurier;
La maison Louis St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;
Les voies de circulation limitrophes, deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncés ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada à l'exception de l'information divulguée à la note (12) – Indicateur de la dette nette.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- a. Autorisations parlementaires – La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de l'avoir du Canada et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.
- b. Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- c. Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.
- d. Revenus :

Les revenus sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

- e. Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

- f. Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Commission n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ tel que les années de service et le statut des employés.

- g. Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	15 à 35 ans
Travaux et infrastructure	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

- h. Frais reportés – Les frais de réfection relatifs à des actifs non détenus par la Commission sont comptabilisés au coût et amortis linéairement sur la durée du contrat d'exploitation.
- i. Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de l'avoir du Canada et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Commission diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

	2011	2010
Coût de fonctionnement net	8 329 110 \$	8 428 661 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Moins:		
Amortissement des immobilisations corporelles	884 420	886 576
Amortissement des frais reportés	12 488	12 488
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	305 691	264 777
Variation des obligations à titre d'indemnités de départ, vacances et congés compensatoires	51 864	2 973
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux	1 172	27 266
Plus:		
Revenus non fiscaux	2 231 338	1 787 374
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux	12 110	12 650
	9 316 923	9 034 605
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Plus:		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	571 718	419 905
	571 718	419 905
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 888 641 \$	9 454 510 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

	2011	2010
Autorisations fournies		
Patrimoine Canadien:		
Dépenses d'opération et de capital	7 514 163 \$	7 529 829 \$
Autorisations parlementaires périmées	(374 278)	(367 716)
	7 139 885	7 162 113
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	517 418	505 023
Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	2 231 338	1 787 374
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 888 641 \$	9 454 510 \$

4. Débiteurs

	2011	2010
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	16 705 \$	13 547 \$
	16 705 \$	13 547 \$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles sous la responsabilité de la Commission se ventile comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2011	2010
Terrain	724 710 \$				724 710 \$						724 710 \$	724 710 \$
Bâtiments	12 452 885	167 218	(17 281)		12 602 822	5 134 505	463 457	6 000		5 603 962	6 998 860	7 318 380
Travaux et infrastructure	8 844 288	103 333		12 000	8 935 621	3 179 644	325 397		12 000	3 493 041	5 442 580	5 664 644
Matériel et outillage	1 105 371	77 960	19 956		1 203 287	1 067 776	16 449	(6 000)		1 078 225	125 062	37 595
Véhicules	1 037 053	86 652	(2 675)	42 284	1 078 746	788 690	77 117		42 284	823 523	255 223	248 363
Matériel informatique	0	92 363			92 363	0	1 448			1 448	90 915	0
Logiciels informatiques	13 500	44 192			57 692	13 500	552			14 052	43 640	0
Total	24 177 807 \$	571 718 \$	0 \$	54 284 \$	24 695 241 \$	10 184 115 \$	884 420 \$	0 \$	54 284 \$	11 014 251 \$	13 680 990 \$	13 993 692 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 s'élève à 884 420 \$ (886 576 \$ en 2010).

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux

Dès la création de la Commission des champs de bataille nationaux, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats de la Commission et se détaillent comme suit :

	2011	2010
Charges		
Services professionnels	1 172 \$	27 266 \$
	1 172	27 266
Revenus		
Intérêts	4 610	1 650
Divers	7 500	11 000
	12 110	12 650
(Excédent des revenus sur les dépenses de fiducie) Excédent des dépenses de fiducie sur les revenus	(10 938)	14 616
Solde au début de l'exercice	721 979	736 595
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	732 917 \$	721 979 \$

7. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de la Commission sont regroupées en trois secteurs qui sont reliés à son mandat.

La **conservation et mise en valeur des Plaines** regroupent les services suivants :

- Les services d'entretien qui voient à la maintenance du site, de son mobilier, de ses bâtiments et de ses infrastructures, à assurer un environnement sûr et stable, à atténuer l'usure et la détérioration et à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;
- Le service de l'horticulture qui s'occupe du paysage, de l'horticulture et de l'arboriculture;
- Le service de l'aménagement et de l'environnement qui s'occupe du volet développement durable;
- Les services de surveillance et de sécurité qui voient au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site et à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

Le **service de l'éducation et services publics** regroupent les services suivants :

- Le service à la clientèle qui offre l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information au public et la réservation des activités d'animation à caractère éducatif pour la clientèle scolaire et le grand public;
- Le service culturel et technique.

Les **services internes** regroupent la direction, les services administratifs, les services financiers, les stationnements et le service de communication.

RÉSUMÉ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR TYPE

	2011	2010
Salaires et avantages sociaux	4 116 150 \$	3 909 590 \$
Paieement en remplacement d'impôts fonciers	2 152 817	2 531 992
Fournitures et équipements	998 891	785 351
Amortissement d'immobilisations corporelles	884 420	886 576
Entretien et réparation	797 327	741 599
Services professionnels	698 935	594 090
Publicité	652 420	579 562
Location	247 581	55 713
Transport et communication	110 503	170 333
Amortissement des frais reportés	12 488	12 488
	10 671 532 \$	10 267 294 \$

8. Avantages sociaux futurs

a. Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services valables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2010-2011 les charges s'élèvent à 363 227 \$ (364 626 \$ en 2009-2010), soit environ 1,9 fois (1,9 fois en 2009-2010) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

b. Indemnités de départ

La Commission verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	2011	2010
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	491 604 \$	480 631 \$
Charge pour l'exercice	54 594	65 955
Prestations versées pendant l'exercice	0	(54 982)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	546 198 \$	491 604 \$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2012	2013	2014	2015	2016 et exercices ultérieurs	Total
Obligations contractuelles	32 244 \$	23 090 \$	12 438 \$	6 786 \$	2 790 \$	77 348 \$
Total	32 244 \$	23 090 \$	12 438 \$	6 786 \$	2 790 \$	77 348 \$

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, la Commission reçoit gratuitement des services par d'autres ministères. Voici le détail de ces services :

	2011	2010
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	223 714 \$	201 484 \$
Services de vérification	65 000	53 600
Services juridiques	14 977	7 693
Services de paye	2 000	2 000
Total	305 691 \$	264 777 \$

11. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 100 146 \$ en 2010-2011 (65 875 \$ en 2009-2010), ce qui représente la juste valeur attribuée aux biens et services reçus.

12. Indicateur de la dette nette

La présentation de l'indicateur de la dette nette et d'un état de la variation de la dette nette sont requis par les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La dette nette est la différence entre les passifs d'un gouvernement et ses actifs financiers, et vise à fournir une mesure des revenus futurs requis pour payer les transactions et événements passés. Un état de la variation de la dette nette viendrait présenter les changements qui se sont produits sur les éléments tels que les immobilisations corporelles, les charges payées d'avance et les stocks durant la période. Les ministères sont financés par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires et ils effectuent leurs opérations à même le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tous les montants reçus par les ministères sont versés au Trésor et tous les montants déboursés par les ministères sont payés à même le Trésor. Dans ce modèle d'opération du gouvernement, les actifs reflétés dans les états financiers ministériels, à l'exception du montant à recevoir du Trésor, ne sont pas disponibles à être utilisés pour acquitter les passifs existants du ministère. Les passifs du

ministère seront acquittés à l'aide des autorisations parlementaires futures et des autres revenus générés par les opérations du ministère qui sont disponibles à être dépensés.

	2011	2010
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	747 418 \$	470 933 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	80 867	70 112
Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	161 478	159 002
Avantages sociaux futurs (note 8)	546 198	491 604
Total des passifs financiers	1 535 961 \$	1 191 651 \$
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	906 763 \$	617 475 \$
Débiteurs (note 4)	16 705	13 547
Total des actifs financiers	923 468	631 022
Indicateur de la dette nette	612 493 \$	560 629 \$